

Compte-rendu sommaire du conseil municipal
Séance du 14 mars 2014

Présents : Pierre GOUBET, Françoise ROY, Pierre COMMARMOT, Eveline GUILLET, Lydie PONS, Robert RESTA, Robert ROCHE, Catherine BRIDAY, Jacqueline ACCARDO, Marc MICOUD, Robert TURGIS, Claude CHARTON, Ludwina CUMIN, Muriel BRUGNOT, Benoît DORE, Gilles VIALLAND, Yves ROUX, Greta CARRERAS.

Excusés : Marie GIROT (procuration à R. ROCHE), Alain BOISSIN (procuration à M. MICOUD).

Absents : Jacques ETOYAN, Jocelyne CHAGNON, Patricia CLUZEL, Sabrina DERRAS, Mathieu MOREL, Michel BECAVIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

En préambule de ce dernier conseil municipal de la mandature, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Jean-Claude Lazzaroni, 1^{er} adjoint décédé le 11 janvier 2013.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne M. Robert TURGIS comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2013

Aucune remarque n'est faite sur le compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à la majorité par 18 voix pour et 2 abstentions.

3. Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Rapporteur : M. GOUBET

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du conseil municipal. Ces décisions sont prises dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 27 mars 2008.

4. URBANISME - Approbation du P.L.U.

Rapporteur : M. COMMARMOT

M. le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a reçu le dossier complet de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

M. COMMARMOT, adjoint à l'urbanisme, rappelle la démarche de révision du P.L.U. engagée par la commune il y a bientôt trois ans :

- **30 juin 2011** : le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération prescrivant la révision du P.L.U.
- **25 avril 2013** : le conseil municipal débat et approuve les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)
- **12 septembre 2013** : le conseil municipal approuve à l'unanimité l'arrêt du projet de révision du P.L.U. et demande l'ouverture de l'enquête publique,
- **du 2 janvier au 3 février 2014** : enquête publique,
- **3 mars 2014** : réception de l'avis favorable du commissaire-enquêteur,

- **14 mars 2014** : le P.L.U. révisé est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Les objectifs poursuivis par la révision du P.L.U. sont, en particulier :

- la mise en compatibilité du P.L.U. avec les documents supra-communaux (loi Solidarité et Renouvellement Urbain, D.T.A., SCOT-BUCOPA y compris le D.A.C., Programme Local de l'Habitat de la CCMP),
- la prise en compte des objectifs de développement durable de la commune,
- le confortement et le développement des secteurs d'urbanisation existants.

M. COMMARMOT précise les contraintes en termes d'urbanisation communale résultant de la loi S.R.U., du SCOT-BUCOPA et du PLH (Programme Local de l'Habitat).

La révision du P.L.U. a fait l'objet d'une importante information tant des élus que de la population :

- publication d'articles dans les journaux locaux, le mensuel « Les Echos » et sur le site internet de la commune,
- mise à disposition en mairie d'un registre d'observations,
- tenue d'une réunion publique d'information,
- mise à disposition des documents de travail et du projet de P.L.U. mis à l'enquête publique en mairie ainsi que sur le site internet de la commune, en téléchargement libre.

Le commissaire-enquêteur a reçu de nombreux habitants ; il a, par ailleurs, recueilli 18 remarques inscrites sur le registre et reçu 20 courriers. Le rapport du commissaire-enquêteur est disponible en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

M. COMMARMOT indique à l'assemblée les principales remarques faites tant par le public que par les « personnes publiques associées » puis il détaille, schémas à l'appui, les principales modifications proposées à l'assemblée :

- Modification du zonage au chemin des Hirondelles : le bâtiment qui accueille actuellement les services de la C.P.A.M. se trouve à cheval sur 2 zones du P.L.U. L'application d'un règlement unique améliorera la qualité architecturale des constructions futures.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) dite « du Mas des Andrés » : afin de tenir compte des remarques exprimées lors de l'enquête, le maillage sera réalisé à partir de la rue des Muriers et un accès « mode doux » réservé vers la rue de la Genetière ; la densité et la hauteur des bâtiments ont été diminuées.
- Modification des « Espaces Boisés Classés » (E.B.C.) : le classement en E.B.C. de certaines zones (les pentes boisées de la Côtère, essentiellement) a été remplacé par leur identification au titre de l'article L. 123-1-5 art.7, dispositif protecteur moins contraignant pour l'exploitation forestière (l'abattage nécessite alors une simple déclaration préalable).

En conclusion, M. COMMARMOT indique que l'enquête publique a permis de recueillir l'avis des services de l'État, des personnes publiques associées, de la population et du commissaire-enquêteur.

Lorsqu'elles répondaient aux orientations du P.A.D.D. voté le 25 avril 2013, les demandes résultant de l'enquête ont été intégrées au P.L.U. proposé ce jour à l'approbation du conseil municipal.

La délibération portant révision du Plan Local de l'Urbanisme est adoptée à l'unanimité.

5. FINANCES – Comptes administratifs et de gestion **Rapporteur : Mme Françoise ROY**

5.1 Approbation des comptes administratifs : principal (M14) et annexe assainissement (M49)

Monsieur le Maire ne devant pas prendre part au vote, Mme ACCARDO est désignée comme présidente de l'assemblée.

Mme ROY, adjointe aux finances, présente les comptes administratifs de la commune et du service annexe de l'assainissement pour l'année 2013, tels qu'ils ressortent des documents comptables de la commune annexés à la convocation au conseil municipal.

5.1.1 Service principal commune

Résultats du service principal de la commune :

- Fonctionnement : 6.238.073,94 Euros
- Investissement : - 633.248,52 Euros
- soit un excédent global de clôture : 5.604.825,42 Euros

Le compte administratif principal de la commune est approuvé à l'unanimité.

5.1.2 Service annexe de l'assainissement

Résultats du service annexe de l'assainissement :

- Exploitation : 452.824,57 Euros
- Investissement : 61.893,22 Euros
- soit un excédent global de clôture : 514.717,79 Euros

Le compte administratif de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

5.2 Approbation des comptes de gestion : principal (M14) et annexe assainissement (M49)

Mme ROY présente les comptes de gestion de la commune et du service annexe de l'assainissement pour l'année 2013, tels qu'ils ressortent des documents comptables du receveur annexés à la convocation au conseil municipal.

5.2.1 Service principal commune

Résultats du service principal de la commune :

- Fonctionnement : 6.238.073,94 Euros
- Investissement : - 633.248,52 Euros
- soit un excédent global de clôture : 5.604.825,42 Euros

Le compte de gestion principal de la commune est approuvé à l'unanimité.

5.2.2 Service annexe de l'assainissement

Résultats du service annexe de l'assainissement :

- Exploitation : 452.824,57 Euros
- Investissement : 61.893,22 Euros
- soit un excédent global de clôture : 514.717,79 Euros

Le compte de gestion de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

5.3 Affectation des résultats : principal (M14) et annexe assainissement (M49)

5.3.1 Service principal commune

Mme ROY propose d'affecter les résultats de l'exercice 2013 du budget principal comme suit :

- Fonctionnement (compte 002) : 4.786.247,08 Euros
- Investissement (compte 1068) : 1.451.826,86 Euros

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2013 tel que proposé ci-dessus.

5.3.2 Service annexe de l'assainissement

Mme ROY propose d'affecter les résultats de l'exercice 2013 du budget assainissement comme suit :

- Exploitation (compte 002) : 443.628,64 Euros
- Investissement (compte 001) : 61.893,22 Euros
- Investissement (compte 1068) : 9.195,93 Euros

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2013 tel que proposé ci-dessus.

6. Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours ou prévus prochainement sur le territoire de la commune :

- la pose des caméras de vidéo protection est bien commencée : une dizaine de caméras sont déjà installées,
- la C.C.M.P. va démarrer au mois d'avril les travaux de voirie du Chemin Noir, ainsi que l'aire de covoiturage à côté du rond-point de la « Porte 5 »,
- la C.C.M.P. va prochainement démarrer les travaux de voirie et de parkings au Forum des Sports, coté Chemin des Batterses,

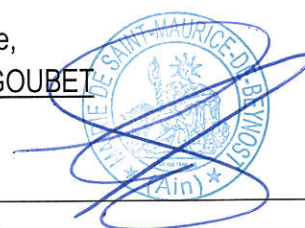
Monsieur TURGIS, vice-président du SIENEL, informe du succès rencontré par le forage dans la nappe des Molasses réalisé par le syndicat. Si les analyses en cours confirment la bonne qualité de l'eau de cette nappe, le forage constituera une bonne ressource de secours en cas de pollution de la nappe du Rhône utilisée par le syndicat.

A l'occasion de ce dernier conseil municipal de la mandature, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur conviction et leur participation dans le respect de l'intérêt général. Il remercie également les fonctionnaires qui travaillent pour les habitants de Saint-Maurice-de-Beynost.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait à Saint-Maurice de Beynost, le 18 mars 2014.

Le Maire,
Pierre GOUBET



Affiché le **21 MARS 2014** et retiré de l'affichage le